

# Infusion de thym

**Préparation Naturelle Peu Préoccupante (PNPP) conformément à l'article L 253-1 du Code Rural.  
Substance Naturelle à Usage Biostimulant (SNUB) à base d'extraits végétaux.**

*Utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.*

## Caractéristiques

Préparation liquide concentrée à utiliser après dilution, issue d'une infusion dans l'eau de végétaux sélectionnés.  
Fiche de données de sécurité disponible sur [quickfds.com](http://quickfds.com)

## Usages et doses d'emploi recommandées

Préparation naturelle peu préoccupante à utiliser en pulvérisation foliaire.

Cultures	Nombre maximal d'applications	Dose maximale d'emploi	Volume d'eau
Arbres fruitiers	12	15 L/ha	500 à 1 000 L/ha
Vigne	12	5 L/ha	100 à 300 L/ha
Cultures maraîchères	12	10 L/ha	100 à 300 L/ha
Autres cultures	12	5 L/ha	100 à 1 000 L/ha
Usage non agricole	12	10 L/ha	100 à 1 000 L/ha

## Préparation

Remplir la cuve d'eau aux 3/4 puis verser **Infusion de thym** dans la cuve, terminer le remplissage en maintenant une agitation suffisante. Diluer uniquement la quantité nécessaire au traitement. Ne pas conserver de préparation diluée. Traiter immédiatement après la préparation.

## Précautions d'emploi

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains après toute utilisation ou manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer lors de l'utilisation du produit. Lors de la manipulation, porter des gants et une combinaison de travail. Pour éviter toute projection dans les yeux, il est également recommandé de porter des lunettes de protection. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux. Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière, hors gel.

## Instructions pour l'élimination

**RÉ-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.** Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rincage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rincage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rincage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux. **En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou le centre anti-poison le plus proche.**

### Distribué par :

DE SANGOSSE S.A.S.  
Bonnell - CS 10005  
47480 Pont-du-Casse  
Tél. 05 53 69 36 30  
[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

 **DE SANGOSSE**  
by DSG

### Fabriqué par :

BIOVITIS S.A.S.  
36, rue Nicéphore Niépce  
33510 Andernos-les-bains  
Tél. 05 57 88 15 84  
[www.biovitis.fr](http://www.biovitis.fr)

 **BIOVITIS**  
by DSG

Volume net : **10 L**

Masse nette : **10 kg**



Numéro de lot et date de fabrication :  
voir sur le carton